

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU VENDREDI 1^{ER} DECEMBRE 2023**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 4

Absents : 2

Date de convocation : 23 novembre 2023

Date d'affichage : 23 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RIVAS Natacha – RETORNAZ André – MAGNIN Carine – RAMBAUD Marie-Pierre – FEUTRIER Stéphanie – POIROT Marie – RETORNAZ Lénéaïck – GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – FALCOZ Corine (donne procuration à RETORNAZ Lénéaïck) – GRANGE Guy (donne procuration à GRANGE Michel) – MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RIVAS Natacha)

Étaient absents excusés : CLAPPIER Pascal – GRANGE Christian

Monsieur Michel GRANGE est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 23-12-123

Objet : Maintien de la demande de subvention au Conseil départemental de la Savoie au titre du Fond Départemental pour l'Équipement des Communes (FDEC) pour l'année 2024 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage Performance Énergétique pour la rénovation de l'école de Valloire

Le rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Je vous rappelle le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire qui puisse répondre aux réglementations en vigueur, mais qui puisse également être ambitieux dans le domaine fonctionnel.

Pour mener ce projet, et nous accompagner dans la réflexion, la commune s'est entourée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, pour travailler sur l'écriture du programme énergétique et fonctionnel et être accompagnée dans les différentes phases du projet.

La part de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage s'élève à 40 000 € HT.

Nous avons sollicité pour 2023 auprès du Conseil Départemental de Savoie dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Équipement des communes (FDEC), l'aide financière la plus élevée possible.

Il convient de renouveler cette demande au titre du FDEC 2024.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 24 novembre 2023, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 24 novembre 2023,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de solliciter pour l'assistance à maîtrise d'Ouvrage Performance Energétique pour la rénovation de l'école de Valloire l'aide financière la plus élevée que possible auprès du Conseil Départemental de Savoie dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Équipement des communes (FDEC 2024),
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce cadre auprès des services du Conseil Départemental de Savoie.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 06/12/2023

Publication : 07/12/2023

Valloire, le 07/12/2023

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

